

AVIS PUBLIC



ORDONNANCE 1333-O.58

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté à sa séance du 4 février 2020, l'ordonnance 1333-O.58, visant à :

- Interdire le stationnement sur une longueur de 20 mètres du côté ouest du terre-plein central et ce, devant l'accès au stationnement accessoire au 7200 boulevard Joseph-Renaud.

et ce, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333, art. 5). Cette ordonnance entre en vigueur en date d'aujourd'hui et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, arrondissement d'Anjou, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 5 février 2020.

Ninon Meunier
Secrétaire d'arrondissement substitut